



18/2023

DROIT SOCIAL

## EXERCER SON POUVOIR DISCIPLINAIRE



### FORMATION PRESENTIELLE

#### Contexte

La mise en œuvre du pouvoir de direction peut notamment passer par l'application du droit disciplinaire. Il est vrai que la gestion des conflits doit s'appréhender globalement au regard de la gestion des ressources humaines. Pour autant, il est indispensable pour l'employeur de maîtriser le cadre légal et conventionnel du pouvoir disciplinaire afin d'éviter les écueils d'un exercice irrégulier.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir apprécier la gravité des fautes
- Connaître les différentes sanctions applicables
- Sécuriser les procédures applicables

#### PROGRAMME

##### ■ La détermination de la sanction

- Les agissements sanctionnables
- Le type de sanctions envisageable [avertissement, blâme, mise à pied...]
- Le lien avec le règlement intérieur
- Les sanctions interdites
- Le non-cumul des sanctions

##### ■ La procédure disciplinaire

- La prescription des faits et des sanctions
- La convocation à l'entretien préalable
- La notification de la sanction
- L'exécution de la sanction
- Les particularités du licenciement pour motif disciplinaire

#### Date / Horaires / Durée

Le 23 mai, de 9h à 17h  
(soit 7 heures)

#### Intervenante

Charlotte Millet

[Présentation](#)

#### Public(s), pré-requis

DRH, RRH, tout personnel en charge de la gestion des ressources humaines, cadre intermédiaire, managers ...

#### Tarif

Adhérent cotisant : 275€

#### Capacité maximum

12 personnes

#### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
- Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
- Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

#### Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis en cours de formation
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une fiche individuelle en ligne au stagiaire
- Evaluation de l'action de formation par l'envoi d'une d'évaluation à froid en ligne au stagiaire

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'Uriopss Hauts-de-France a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [m.babela@uriopss-hdf.fr](mailto:m.babela@uriopss-hdf.fr)

